



WORLD TRADE ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE  
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

11 novembre 1998

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE À  
L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT L'ORGANISATION  
MONDIALE DU COMMERCE  
FAIT À GENÈVE LE 14 OCTOBRE 1998**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement de la République kirghize a accepté le Protocole susmentionné le 14 octobre 1998, sous réserve de ratification.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 9 du Protocole.

R. Ruggiero  
Directeur général